

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale de la municipalité de Rougemont, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2018-242 et ses amendements, lors d'une séance du Conseil municipal qui se tiendra, à huis clos, le 7 décembre 2020 à 19 h 30.

1. Identification du site concerné :

102, rang de la Montagne, lot 1 714 533

Nature et effet :

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec un revêtement extérieur composé de polyéthylène au lieu d'un autre type de revêtement autorisé.

En raison des règles de Santé publique s'appliquant actuellement à la municipalité (zone rouge) et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public, de ce fait, les citoyens peuvent se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure par écrit, par la poste, au 61, chemin de Marieville, Rougemont (Qc) J0L 1M0 ou par courriel, à l'adresse : dg@rougemont.ca. Le conseil recevra et prendra compte des commentaires jusqu'à ce qu'il statue sur la demande.

Donné à Rougemont, ce 18 novembre 2020.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière